



**SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL de 8h30 à 16h15**  
**le mardi 19 mars 2019**  
**uniquement si vous ne pouvez pas garder votre enfant.**

**ÉCOLE MATERNELLE DE LALLIER 2**  
**Accueil de loisirs de Lallier maternelle**  
**- 27 rue Paul Hochart -**

Un mouvement de grève national, susceptible de concerner les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, est annoncé pour le mardi 19 mars 2019. Afin d'assurer l'accueil de vos enfants et de permettre aux familles de mieux s'organiser, la Ville met en place un service minimum d'accueil, gratuit tout au long du temps scolaire.

L'accueil des enfants des classes concernées se fera, aux horaires habituels de 8h30 à 16h15. Les parents devront déposer et récupérer leur enfant directement au Centre de loisirs de l'école.

Pour des raisons de capacité d'accueil et d'encadrement, ce dispositif de service minimum d'accueil est réserve aux parents ne pouvant garder leur enfant. Une attestation sur l'honneur justifiant de vos contraintes professionnelles doit être jointe.

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE CITOYEN [www.monlhay.fr](http://www.monlhay.fr)**  
**jusqu'au lundi 18 mars 2019 - 16h**

Si vous n'avez pas créé votre compte sur l'espace citoyen, complétez et retournez cette fiche en Mairie à la Direction des Guichets Uniques : [guichetsuniques@ville-lhay94.fr](mailto:guichetsuniques@ville-lhay94.fr) – Tél. 01 46 15 33 33 ou au Relais-Mairie.

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :	
Adresse :	
N° téléphone du père :	N° téléphone de la mère :
Agissant en tant que responsable légal de :	
Nom et prénom de l'enfant :	
Ecole :	
Nom de l'enseignant et Classe :	

- Je souhaite inscrire mon enfant au service minimum d'accueil mis en place par la Ville de 8h30 à 16h15.
- Mon enfant ne peut pas partir seul à 16h15.
- Je l'autorise à partir à 16h15 accompagné de la personne suivante âgée de 12 ans minimum (se munir d'une pièce d'identité) :  
..... Lien de parenté .....

En complément, je souhaite inscrire mon enfant aux services municipaux facultatifs suivants (tarif en fonction du taux de réduction personnalisé) :

- Accueils du matin de 7h30 à 8h20     Accueils du soir de 16h15 à 19h     Restauration

Fait le : .....

Signature

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES. La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, accueils de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.